



Huissier saisie sur salaire + la somme mensuelle sur compte ?

Par **danays**, le **17/07/2015** à **21:00**

Bonjour,

On doit une somme a un huissier, un accord d echeancier est passé et on a mis en place un virement automatique de 150 € par mois. et la il nous fais une saisie sur salaire d un montant de 280€, est ce normal peut t on avoir un recours ? Sachant qu'il avait commencé par un prélèvement sur compte deja de 600€ le mois dernier.

On vous remercie d avance pour vos réponses
Cordialement

Par **cocotte1003**, le **18/07/2015** à **08:16**

Bonjour, si vous avez été condamné à régler votre dette, cela doit se faire immédiatement, l'échelonnement est une tolérance amiable. L'huissier peut vous saisir vos comptes dans la limite du montant saisissable qui dépend du nombre de personnes à votre foyer, cordialement

Par **moisse**, le **18/07/2015** à **08:22**

Bonjour,

Hello @cocotte1013,

[citation] dans la limite du montant saisissable qui dépend du nombre de personnes à votre foyer,[/citation]En forme ces temps-ci.

Absolument pas, aucune limite de ce type.
Uniquement le SBI ou solde bancaire insaisissable soit 513.88 euros ainsi que certains transferts sociaux eux aussi insaisissables.